

Règlement du Concours « Carte cadeau été 2019 »

ARTICLE 1. Organisateur du Concours

Wereldhave Belgium Services S.A., dont le siège est situé à Medialaan 30 à 1800 Vilvoorde et inscrite à la BCE sous le numéro 0422.120.838, organise un concours (ci-après « **Concours** ») par l'entremise de son unité d'établissement sise à 1400 Nivelles, Chaussée de Mons 18A (« **Wereldhave - Shopping Nivelles** »- BCE 2.231.889.133), joignable à l'adresse de courriel (info.nivelles@wereldhave.com),

ARTICLE 2. Durée du Concours

Le Concours débute le 17 juin 2019 et se termine le 29 juin 2019 (« **Durée du Concours** »).

Le bon déroulement du Concours, l'application du Règlement, la désignation des gagnants, l'attribution des prix et la remise des prix se feront sous le contrôle de Wereldhave - Shopping Nivelles. Le présent Règlement définit les modalités du Concours.

ARTICLE 3. Conditions de participation

La participation au Concours est ouverte à toute personne remplissant les conditions de participation décrites ci-dessous pendant la Durée du Concours (ci-après « **Participant** »).

Pour participer au Concours le Participant doit :

1. avoir 16 ans ;
2. être domicilié en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg;
3. prendre connaissance du présent Règlement et l'accepter en cochant la case prévue à cet effet.
4. Compléter son nom, prénom, date de naissance et e-mail) dans le formulaire d'inscription;
5. Répondre à la question principale dans le formulaire d'inscription.
6. Répondre à la question subsidiaire dans le formulaire d'inscription.

Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois.

La participation au Concours est exclue pour

- les membres du personnel du Shopping Nivelles et les membres de leur famille, ainsi que
- les personnes et les sociétés ayant participé à l'organisation du Concours et, plus généralement, tous les tiers auxquels le Shopping Nivelles a fait appel dans le cadre de ce Concours et leurs sous-traitants, ainsi que les membres de leur personnel et de leur famille respective.

Le Participant s'engage expressément à respecter le Règlement du Concours, ne pas commettre de fraude ni tricher d'une quelconque façon et / ou ne pas créer de « données personnelles fictives » en vue de participer, le cas échéant plusieurs fois, au Concours.

ARTICLE 4. Description et déroulement du Concours

Le Concours se déroule dans le Shopping Nivelles. Tous les visiteurs du Shopping Nivelles remplissant les conditions décrites à l'Article 2 du présent Règlement peuvent y participer. Le Concours se tient en français.

Le gagnant sera sélectionné parmi les Participants

- (i) qui répondent à toutes les conditions de participation prévues à l'article 2 et
- (ii) qui auront répondu correctement à la question principale ; et
- (iii) qui auront répondu à la question subsidiaire avec la réponse la plus proche de la réponse correcte.

La décision de Wereldhave - Shopping Nivelles sera définitive et sans appel. Tout Participant ne pourra être désigné qu'une seule fois comme gagnant au cours de la durée du Concours.

ARTICLE 5. Description des prix

Le gagnant remportera une carte cadeau de 250€ valable dans le shopping Nivelles. Les prix ne sont pas échangeables en espèces. En cas de force majeure, Wereldhave - Shopping Nivelles se réserve le droit de modifier les prix et de les remplacer par des prix d'une valeur équivalente.

ARTICLE 6. Responsabilité / Exclusion des Participants

Wereldhave - Shopping Nivelles et toute autre société ou personne intervenant dans l'organisation / la gestion du Concours sur ses instructions décline toute responsabilité en cas de problèmes de réseau ayant une incidence sur l'envoi de communications et / ou en cas d'interruption, de report ou d'annulation du Concours pour des raisons indépendantes de leur volonté

Wereldhave - Shopping Nivelles se réserve à tout moment le droit d'exclure des Participants et / ou de ne pas décerner le prix annoncé sans que le Participant ne puisse faire valoir la moindre réclamation de ce chef en cas de fraude ou d'abus avérés ou présumés au présent Règlement, de non-respect d'une disposition du présent Règlement, de communication de données à caractère personnel incorrectes et / ou incomplètes, Les erreurs matérielles d'impression, d'orthographe, de mise en pages, ainsi que toute autre erreur similaire, ne pourront être invoquées comme voie de recours à l'encontre de Wereldhave - Shopping Nivelles.

ARTICLE 7. Publication des noms des gagnants et attribution des gains

Le nom du gagnant est susceptible d'être publiés sur le site internet du Shopping Nivelles et pourra être également publié sur le compte Facebook, ainsi que sur tous les autres supports et/ou médias que Shopping Nivelles voudrait utiliser en vue de la diffusion ou de la communication publique de l'identité du gagnant. En participant au Concours, les Participants consentent donc à ce que Shopping Nivelles publie leur nom s'ils viennent à être désignés comme gagnants du Concours, sur l'ensemble des médias susmentionnés.

Les gagnants seront contactés personnellement par e-mail (adressé à l'adresse e-mail qu'ils ont communiquée lors de leur inscription) avant le 03 juillet 2019.

Le gagnant sera invité, pour le 13 juillet (au plus tard) à venir retirer son prix à The Point au Shopping Nivelles, en présentant la preuve de son identité et / ou le courriel le désignant comme gagnant.

À défaut de se présenter pour le 13 juillet 2019, le gagnant sera déchu de son droit à recevoir le prix, sans autre notification de la part de Wereldhave – Shopping Nivelles ni indemnité en sa faveur. Le cas échéant, Wereldhave – Shopping Nivelles se réserve le droit de désigner un autre gagnant, selon les règles reprises à l'article 4.

ARTICLE 8. Accès au Règlement du Concours

Le Règlement du Concours sera disponible pendant toute la durée du Concours, sur le site internet (<https://www.shopping-nivelles.be/>).

ARTICLE 9. Respect de la réglementation vie privée

Dans le cadre du Concours, Wereldhave - Shopping Nivelles traite les données à caractère personnel du Participant aux fins de l'organisation du concours et de l'octroi des gains aux gagnants. Pour autant que le Participant y ait expressément consenti en cochant l'opt in dans le bulletin de participation, Wereldhave - Shopping Nivelles et les membres de son groupe les traitent également aux fins de prospection commerciale.

Ces traitements sont fondés sur le consentement du Participant (article 6.1. a) du Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données). Ces données seront traitées pendant le temps nécessaire pour octroyer les gains et, s'agissant du traitement éventuel aux fins de marketing direct, pendant un délai d'un an à dater de leur collecte. Le Participant a le droit d'accéder à ses données; d'obtenir sans délai la rectification de ses données inexactes ; de recevoir une copie gratuite de ses données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine et / ou de faire transmettre ses données à un autre responsable de traitement. Le Participant a en outre le droit d'obtenir l'effacement de ses données à caractère personnel et/ou une limitation du traitement de celles-ci dans les cas prévus par la loi. Le Participant peut exercer les droits susmentionnés à tout moment, sans frais, par courriel à (info.nivelles@wereldhave.com). Le Participant a en outre le droit d'introduire des réclamations en contactant l'Autorité de Protection des données (Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles- (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>)). Le Participant peut **retirer son consentement aux traitements de ses données à tout moment, sans frais**, par courriel à (info.nivelles@wereldhave.com). Si le retrait du consentement porte sur le traitement aux fins de la gestion du Concours, sa participation au Concours prendra immédiatement fin.

ARTICLE 10. Nullité

Si l'une des dispositions du présent Règlement venait à être déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions resteront valides. Cette disposition s'applique dans la mesure où la loi l'autorise.

ARTICLE 11. Contestations

En cas de force majeure, Wereldhave - Shopping Nivelles se réserve le droit de modifier le Règlement du Concours et/ou de mettre fin au Concours de manière anticipée. En cas de contestation sur l'application du présent Règlement ou le déroulement du Concours, les décisions de Wereldhave - Shopping Nivelles seront irrévocables et sans appel.

ARTICLE 12. Droit applicable et tribunaux compétents

Le présent Règlement est régi par le droit belge, sans préjudice du droit des Participants ayant leur résidence en-dehors du territoire belge de se prévaloir des dispositions impératives de leur droit national.

Tout litige, non résolu à l'amiable, portant sur le présent Règlement, son interprétation et / ou sur le Concours sera de la compétence exclusive des tribunaux de Nivelles, sans préjudice du droit des Participants de se prévaloir des dispositions du Règlement (UE) nr. 1215/2012 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2012 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale.